

Capitale nationale du Canada

[Français]

Et cela, c'est une autre paire de manches. Peut-on penser un moment, à cette époque-ci, que le gouvernement du Québec céderait un centimètre de territoire du côté québécois de l'Outaouais pour que cela devienne vraiment partie intégrante de la capitale de ce pays? Je ne le pense pas. Même si les gens actuellement voulaient cela, ils changeront de député. Après tout, les gens de Hull ont élu un péquiste aux dernières élections. Peut-être en éliront-ils deux. Alors est-ce que ces gens-là représentent l'opinion de la population telle qu'exprimée par le député fédéral de Hull (M. Isabelle), ces gens désirent-ils la formation d'une capitale nationale, une ville intégrée, parce que nous aurions besoin d'avoir une ville intégrée, pas une ville, une région, une capitale divisée en deux? A moins que le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec s'accordent sur le fait que nous aurions des services conjoints au même niveau, il y a encore beaucoup à faire. Quant au site national, au site naturel, oui, je partage l'opinion de l'honorable député et je pense bien que beaucoup de gens feraient la même chose, mais à ce moment-ci je dois dire que, quoique nous trouvions cela attrayant d'un certain point de vue, il me semble qu'il faut que les gens du reste du pays donnent aussi leur consentement à ce changement.

On ne peut imaginer, monsieur le président, le nombre de lettres que j'ai reçues protestant contre l'idée que nous allions effectuer un transfert d'édifices fédéraux de ce côté-ci au côté hullois pour établir unilatéralement le fait que la capitale du Canada était devenue Ottawa-Hull. Et je dois dire que la plus grande partie des gens qui protestaient étaient des adhérents du parti politique auquel appartient l'honorable député. Ces gens-là disaient: Absolument non, pas de cette façon, donnez-nous le plan. Mais c'est la même chose aujourd'hui pour ce qui a trait à la Constitution. Les gens sont bien satisfaits de rapatrier la Constitution: Nous aimerions avoir la Constitution. Mais cela n'appartient à aucun groupe de dire: Vous allez agir de telle ou telle façon et pas d'autre façon. Cela appartient au peuple.

La capitale nationale appartient au peuple de ce pays autant que le chef de l'État, la reine, appartient au peuple, et ce n'est pas un premier ministre ou une administration qui viendront dicter quoi faire aux gens, soit en adoptant des lois ou des résolutions ici au Parlement, soit en obtenant le consentement de tout le pays. La Constitution est le consentement du peuple à un programme de lois, que le peuple accepte. Ce n'est pas voter un corps de loi, imposer quelque chose à un peuple. C'est cela la différence et c'est cela que le peuple canadien exigerait dans cette situation: N'imposez pas le changement, demandez-le, obtenez-le, et vous l'aurez sans doute. Mais pour le moment, je crains que malheureusement le député ait passé par la mauvaise voie, celle d'essayer d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour modifier la description de la capitale de ce pays. Et je le regrette infiniment, puisque je connais très bien l'honorable député, je constate que son objectif en vaut peut-être la peine, mais il a mal étoffé ses propos. Je ne pourrais pas appuyer un tel bill.

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'approuve en principe le bill présenté par le député de Hull (M. Isabelle), comme il s'agit du débat à l'étape de la deuxième lecture. J'estime depuis longtemps que nous devrions avoir au Canada un district ou une région de la capitale nationale semblable à celui de pays comme les États-Unis ou l'Australie, où la région de la capitale nationale comprend tout le territoire de la capitale et de ses environs.

● (1740)

Quand je suis venu pour la première fois à Ottawa il y a 21 ans, on pouvait apercevoir le Parlement d'à peu près n'importe où dans la ville. La vue était magnifique. Aujourd'hui, il est caché derrière des immeubles à bureaux et des tours de toutes sortes si bien qu'il n'est plus qu'un édifice parmi tant d'autres qui se retrouvent dans la plupart des centres-villes nord-américains. Quand je suis revenu à l'occasion du centenaire, en 1967, le mal était déjà commencé. Puis, je me suis retrouvé ici en qualité de député en 1968. Il existait alors des règlements concernant la hauteur et l'emplacement des immeubles par rapport à la colline du Parlement. Par la suite, des promoteurs réussirent à trouver des lacunes dans ces règlements, de même que d'autres qu'intéresse plus la valeur du dollar que la beauté et la majesté d'une vraie capitale nationale.

Je suis certain que le député sait trop bien qu'il a peu de chances de faire accepter son projet par le Parlement, mais au moins il aura le mérite d'avoir essayé. J'aurais préféré à ce moment-ci de l'année qu'il ait proposé une mesure à l'instar de l'ancien député de Waterloo-Cambridge qui proposait de rattacher au Canada les Îles Turks et Caicos afin que le Parlement pût s'y transporter pendant l'hiver. Il paraît que le climat est un peu plus agréable dans ces îles.

Je crois qu'en négociant avec l'Ontario et le Québec et si les autres législatures concernées adoptaient des résolutions semblables, nous pourrions acquérir les territoires qui sont de la compétence de la Commission de la Capitale nationale, en vue d'y créer un véritable district de la capitale nationale, semblable au district de Columbia aux États-Unis et semblable à ceux qu'on retrouve dans nombre d'autres pays. Nous pourrions y aménager une véritable capitale nationale.

Le député de Hull, le bon docteur, n'essaie pas de démembrer notre pays ni de prêcher la séparation d'une parcelle du Canada. J'ignore s'il est également chirurgien, mais il propose de créer quelque chose de favorable à l'unité et à l'identité nationales, et c'est pourquoi nous l'appuyons. Mais j'espère qu'il continuera à partir d'aujourd'hui de chercher à convaincre des membres de l'Assemblée nationale du Québec de parrainer là-bas un projet de loi ou une résolution, de même que des membres de la législature ontarienne ainsi qu'un député du Parlement fédéral, afin que ce projet de loi ou cette résolution devienne la solution aux nombreux problèmes qu'a soulevés le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et que l'on finisse par s'entendre sur la création d'une région ou d'un district, la désignation important peu, de la capitale nationale.